

M. NOGUE François  
Directeur des Ressources  
Humaines SNCF  
2, place aux Etoiles  
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Saint-Denis, le 14 Février 2022

## Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

À la suite de la Démarche de Concertation Immédiate du 31 Janvier 2022, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux revendications exprimées par la fédération SUD-Rail. Conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail vous dépose **un préavis de grève qui débutera le 20 Février 2022 à 06h00 pour se terminer le 19 Avril 2022 à 20h00**. Ce préavis couvre l'ensemble des salarié-e-s du Groupe Public Unifié SNCF (*L'ensemble des Sociétés Anonyme ou Société Anonyme Simplifiée*).

Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate déposée le 31 Janvier, ce préavis est motivé par :

- **SUD-Rail revendique l'arrêt des réorganisations des services et des métiers du commercial gare avec sa cohorte de fermeture de gares et création de PANG et la mise en place d'un véritable programme de réhumanisation des gares.**
- **SUD-Rail revendique un vrai plan de prévention COVID, avec fourniture de masques FFP2, prise en compte de la qualité de l'air, remboursement des tests qui ont pu être effectués par les agents astreint au Pass Sanitaire.**
- **SUD-Rail revendique la répartition équitable des 15% de niveaux supplémentaires au sein du GPU et la mise à disposition de ce contingent supplémentaire aux seules commissions de notations.**
- **SUD-Rail revendique une transposition juste de l'accord classification permettant notamment aux agents de la relation client de voir leurs compétences dans l'emploi reconnu par un passage et une affectation à la classe 4 (Qualification D) sur leur poste.**

Dans l'attente d'être reçu, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail,

Éric MEYER

